



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

Commune de 7620 BRUNEAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

Direction générale

1. Informations diverses

Cultes

2. Budget – établissement cultuel – EPUB Rongy - Taintignies – exercice 2026

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le budget 2026 de l'EPUB Rongy-Taintignies comme suit :

	Intervention communale	Subside extraordinaire
Eglise protestante	13.344,65 €	/

Avis favorable du DF

Comptabilité

3. Dotation 2025 à la Zone de Secours WAPI. Approbation.

Le Collège communal propose à l'assemblée d'arrêter la dotation 2025 de la Commune de Brunehaut à la Zone de Secours pour un montant de 216.720,95 €.

Avis favorable du DF

4. Règlement d'ordre intérieur relatif à l'organisation des repas scolaires et redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. d'approuver le règlement d'ordre intérieur pour l'organisation et la distribution des repas scolaires dans les écoles communales de Brunehaut ;
2. d'établir dès l'entrée en vigueur du présent règlement jusqu'à la fin de l'année 2026-2027 inclus, une redevance relative à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité.

Les redevances sont fixées comme suit :

- 3,70 € pour un repas complet en maternelle (potage, repas, dessert)
- 3,90 € pour un repas complet en primaire à partir de la 1ère année (potage, repas, dessert)

Pour les enfants ne prenant pas de repas complet :
- 0,50 € pour le potage

Urbanisme

5. Établissement de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) : DECISION

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. de procéder à l'établissement de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de BRUNEAUT, conformément aux articles D.I.7 à D.I.10 ainsi que R.I.10-1 à R.I.10-5 du Code de Développement Territorial ;
2. de fixer, conformément à l'article D.I.10 du Code, à 8 le nombre de membres effectifs (population de moins de 10.000 habitants), outre le président, à savoir :
 - 1 membre représentant la majorité au sein du Conseil communal ;
 - 1 membre représentant la minorité au sein du Conseil communal ;
 - 6 membres choisis par le Conseil communal parmi les citoyens ayant fait acte de candidature après appel public et répondant aux critères définis ;Autant de membres suppléants pouvant être désignés pour autant que les candidatures le permettent.
3. de charger le Collège communal de lancer un appel public dans le mois de la présente décision, suivant les modalités de l'article R.I.10-2 du CoDT.

Marchés publics

6. Fiche Projet n°20 du PCDR « Rénover la salle des fêtes d'Hollain » Convention faisabilité 2025

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. d'approuver la convention-faisabilité 2025 de Madame la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal et ayant le Développement rural dans ses attributions relative à la création de logements intergénérationnels d'un montant de 781.297,00 € TFC (subside D.R, 584.861,60€ TFC - part UREBA (à déterminer) 40.176,00€ TFC - part communale 156.259,40€ TFC) ;
2. de signer la convention-faisabilité de la fiche n°20 du PCDR et d'en retourner deux exemplaires au SPW en charge du dossier ;
3. de considérer la convention-faisabilité en annexe comme faisant partie intégrante de la présente délibération.

Culture

7. Labellisation « ma commune dit oui aux langues régionales »: renouvellement de la convention pour 2025-2028

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. de répondre favorablement au renouvellement de la convention pour la labellisation 2025-2028 « ma commune dit oui aux langues régionales » lancé par le Service des langues régionales endogènes de la FWB;
2. de s'engager à signer la convention s'y rapportant et à promouvoir sa langue picarde locale notamment par la réalisation des actions choisies dans ladite convention.

Transition écologique

8. Protocole d'Accord 2026-2028 financement du contrat rivière Escaut-Lys et des actions proposées – Approbation

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. de participer au fonctionnement du contrat de rivière sur la période du nouveau protocole d'accord (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028) pour un montant de 2.910,99 € par an.
2. de faire apparaître dans le protocole d'accord 2026-2028 du Contrat de rivière Escaut-Lys, les actions reprises dans le tableau annexé, et qui seront portées par la commune de Brunehaut et ses services en vue de répondre aux objectifs fixés par la Directive-cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE), la Directive Inondation (2007/60/CE) et ceux du Contrat de rivière Escaut-Lys.
3. de s'engager (moralement) à réaliser ces actions dans la mesure des moyens techniques, humains et financiers disponibles chaque année.

Personnel

9. Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Le Collège communal propose à l'assemblée d'adapter le montant de l'indemnité kilométrique à 0,4449 du kilomètre.

Direction générale

10. Société de Logements du Haut Escaut - Désignation des membres du Comité d'attribution

11. WapiMeat - Le nouvel abattoir coopératif de Wallonie picarde - Appel à prise de parts - Examen - Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée de marquer son accord sur la souscription de 1 part de 2.000 € au sein de la SC « Wapimeat » moyennant approbation de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025.

Avis favorable du DF

12. Approbation des procès-verbaux des séances des 05/06/2025 et 26/06/2025

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des séances des 05/06/2025 et 26/06/2025.

13. Questions et réponses d'actualité conformément au ROI

Huis clos

Enseignement

14. Congé pour une fonction mieux rémunérée - Poste de Directrice à titre temporaire 19/26èmes au Groupe Scolaire Les Pépinières.

15. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice maternelle 13/26 èmes (2)

16. Ratification d'une désignation d'un membre du personnel enseignant - Instituteur maternel 11/26 èmes (1)



La Directrice Générale,

Nathalie BAUDUIN
Nathalie BAUDUIN